



GMBA Seleco
WALTER ALLINIAL

membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

> Conseil

> Audit

> Expertise comptable, fiscale et sociale

ASSOCIATION ARCAL

87 RUE DES PYRENEES

75020 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

5, rue Lespagnol - 75020 PARIS

Tél : 33 (0)1 44 93 10 30 - Fax : 33 (0)1 44 93 10 39

E-mail : paris20@gmba.fr

Site internet : www.gmba-allinial.com

SARL au capital de 75 812,90 euros - 612 007 690 RCS PARIS - NAF 6920 Z - N° TVA : FR 01612007690
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Parisienne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International



Notre engagement
responsable depuis
2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale de l'association ARCAL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARCAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Crédits d'impôt

La note de l'annexe en p 12, intitulée « Crédits d'impôts », expose les montants relatifs aux créances de crédits d'impôts spectacle vivant.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association pour évaluer ces crédits d'impôts et avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la situation financière et morale de l'association et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 26 juin 2025.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 26 juin 2025
Le Commissaire aux Comptes

GMBA Séléco
Représentée par
Hervé DEQUI



COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Au 31/12/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	63 049	54 210	8 839	12 389
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	197 763	169 977	27 785	13 965
Autres immobilisations corporelles	347 976	303 299	44 677	50 940
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	4 529		4 529	4 453
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 272		11 272	11 272
TOTAL I	624 589	527 487	97 103	93 019
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	111 321	17 795	93 526	83 417
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	347 817		347 817	412 976
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	102 205		102 205	129 353
Charges constatées d'avance	23 108		23 108	9 036
TOTAL III	584 450	17 795	566 655	634 782
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 209 040	545 282	663 758	727 801

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	83	6 083
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	283 108	257 669
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	755 160	880 237
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	27 000	5 000
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	22 001	17 500
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	8 553	14
TOTAL I	1 095 905	1 166 503
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	266 336	329 056
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	21 672	21 880
Salaires et traitements	646 813	665 725
Charges sociales	265 180	268 506
Dotations aux amortissements et dépréciations	37 649	16 072
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	24 617	4 087
TOTAL II	1 262 268	1 305 326
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-166 363	-138 823
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	206	710
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	206	710
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 994	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	3 994	
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-3 788	710
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-170 151	-138 113

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	4 051	4 921
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	4 051	4 921
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	9 043	2 711
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	9 043	2 711
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-4 992	2 211
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	-125 800	-104 853
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 100 162	1 172 134
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 149 505	1 203 184
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-49 343	-31 049

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe

Créée en 1983, l'ARCAL est une association qui a pour objet d'assurer une large diffusion de l'art lyrique et d'entreprendre un travail de formation et de recherche sur le théâtre lyrique et musical.

L'Arcal est implantée en Île-de-France, avec des studios de répétition à Paris dans le 20ème, rue des Pyrénées.

L'association emploie 9 salariés et des intermittents pour ses représentations et productions.

Elle est principalement soutenue par la Drac Île-de-France, la Région Île-de-France et la Ville de Paris.

I- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 663 758 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de - 49 343 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

FAITS MARQUANTS

Au 31/12/2024, la société a fait l'objet d'un redressement fiscal suite à la vérification de comptabilité par l'administration fiscale sur la période du 01/01/2021 au 31/12/2023. Au 31/12/2024, il a été comptabilisé 6 496 € au titre des taxes sur salaires 2022 et 2023 ainsi que 1 556 au titre des intérêts et majorations sur les redressements de tva et taxes sur les salaires.

Le lancement de la jeune scène lyrique interprète, activité de formation a fait l'objet d'une facturation à l'Afdas pour la première fois en 2024. Il s'agit d'un parcours de professionnalisation pour les chanteur lyriques ayant fait l'objet d'un agrément de la DreetS.

II - NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

2.1 Actif immobilisé

Investissements (cf tableau joint)

Amortissements (cf tableau joint)

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporées au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant :

- Logiciels 3 ans
- Matériel et outillage 3 à 10 ans
- Matériel instrumental et son 2 à 5 ans
- Matériel éclairage 3 à 5 ans
- Matériel vidéo 3 à 5 ans
- Travaux 6 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 4 ans
- Mobilier 5 à 10 ans
- Matériel de transport 5 ans

2.2 Droit au bail

Le droit au bail fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 100%. En effet, le droit au bail ne pourra pas faire l'objet d'une cession de la part de l'ARCAL dans le cas de la résiliation du bail dans la mesure où le local n'est plus exploité à titre commercial.

2.3 Créances (cf tableau joint)

Les créances sont valorisée à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées :

- Du montant des crédits d'impôts de spectacle vivant à recevoir pour 182 K€ détaillés dans le paragraphe ci-dessous.
- Du solde des subventions à recevoir pour 102 K€.

III. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

3.1. Effectif moyen

L'effectif moyen est de 9 permanents.

3.2. Régime fiscal

L'entité est un organisme développant des activités lucratives. Elle est entièrement soumise aux impôts au régime de droit commun.

Après imputation du résultat fiscal de l'exercice s'élevant à -166 100 €, le solde du déficit reportable restant à reporter à la clôture s'élève à 458 782 €.

3.3. TVA et taxe sur les salaires

Compte tenu des instructions 3D-1-06 du 27 janvier et 31-7-06 du 16 juin 2006, l'association n'acquitte pas la TVA sur les subventions de fonctionnement. l'association se trouve donc assujettie à la taxe sur les salaires.

3.4. Rémunérations versés à certains dirigeants

L'information n'est pas disponible car cela reviendrait à divulguer la rémunération d'une seule personne.

3.5. Engagements hors bilan

Engagement de retraite : la convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière. Elles ne sont pas comptabilisées.

3.6. Contributions volontaires en nature

L'entité décide de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature en raison de leur caractère non significatif.

3.7 Concours bancaires

Au cours de l'exercice 2024, l'association a eu recours au DAILLY.

Crédits d'impôts

L'évaluation de ces crédits d'impôts a été effectuée en interne sur la base notamment de la comptabilité analytique et des dispositions prévues à la documentation fiscale (Bofip). Pour rappel, l'association dispose d'un délai de 36 mois à compter de la date de l'agrément provisoire pour obtenir l'agrément définitif. A défaut, les crédits d'impôt doivent être reversés. La prise en compte des dépenses éligibles court à compter de la date de réception des dossiers.

Le total du crédit d'impôt au 31/12/2024 se compose de :

en K€	2022	2023	2024	Total
CRESUS	-7,9			-7,9
TALESTRI	12,2			12,2
PETITE CHIMENE	21,4	11,7	6,9	40,0
PAUVRE MATELOT	10,2	8,6	3,4	22,2
ORFEO		84,6	12,8	97,4
DON GIOVANNI			89	89
	35,9	104,9	112,1	252,9
Remboursé en 2024		-61,5		-61,5
Paielement des sommes dues suite au contrôle fiscal par imputation sur CISV		-15,9		-15,9
RESTE A RECEVOIR	35,9	27,5	112,1	175,5

Au 31/12/2024, les CISV ayant reçus un agrément définitif ont fait l'objet d'ajustements pour 12 700 €

Les principales dates clés de ces CISV sont les suivantes :

PROJET	Date de reception du dossier	Date de l'agrément provisoire	Date max agrément définitif
PAUVRE MATELOT	12/04/2022	01/08/2022	31/07/2025
PETITE CHIMENE	21/04/2022	01/08/2022	31/07/2025
ORFEO	21/07/2023	30/08/2023	29/08/2026
DON GIOVANNI	08/06/2024	08/07/2024	07/07/2027
PETITE SIRENE	05/11/2024	passé à la commission du 03/07/2025	

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	63 049		
TOTAL	63 049		
Terrains			
Constructions : - Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations : - Techniques, matériel et outillage	179 499		18 264
- Générales, agencements et aménagements divers	248 232		
Matériel : - De transport	19 000		
- De bureau et informatique, mobilier	75 147		5 598
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL	521 877		23 862
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres : - Participations			
- Titres immobilisés	4 453		76
Prêts et autres immobilisations financières	11 272		
TOTAL	15 725		76
TOTAL GÉNÉRAL	600 651		23 938

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			63 049	
TOTAL			63 049	
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencts et aménagt. const.				
Installations : - Techniques, matériel et outillage			197 763	
- Gales, agencts et aménagt. divers			248 232	
Matériel : - De transport			19 000	
- De bureau et informatique, mobilier			80 745	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou don. destinés à être cédés				
TOTAL			545 739	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres : - Participations				
- Titres immobilisés			4 529	
Prêts et autres immobilisations financières			11 272	
TOTAL			15 801	
TOTAL GÉNÉRAL			624 589	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 925	3 550		8 475
TOTAL	4 925	3 550		8 475
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	165 534	4 443		169 977
Installations générales, agencements et aménagements divers	202 820	8 775		211 595
Matériel de transport	19 000			19 000
Matériel de bureau et informatique, mobilier	69 619	3 086		72 705
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	456 972	16 304		473 277
TOTAL GÉNÉRAL	461 898	19 854		481 752

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES			REPRISES NON VENTILÉES			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglémentées				
Provisions pour : - Reconstitution des gisements				
- Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Risques et charges				
Provisions pour : - Litiges				
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
- Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II				

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations : - Incorporelles	45 735			45 735
- Corporelles				
- Biens reçus par legs ou donations				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients		17 795		17 795
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	45 735	17 795		63 530
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	45 735	17 795		63 530
Dont dotations et reprises : - D'exploitation		17 795		
- Financières				
- Exceptionnelles				

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	11 272		11 272
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	18 620	18 620	
Clients, usagers et comptes rattachés	92 701	92 701	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	624	624	
Impôts sur les bénéfices	182 460	182 460	
Taxe sur la valeur ajoutée	57 642	57 642	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	102 189	102 189	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	4 902	4 902	
Charges constatées d'avance	23 108	23 108	
TOTAL	493 517	482 245	11 272

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : - A 1 an max. à l'origine - A plus d'1 an à l'origine	205 046	205 046		
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	75 360	75 360		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	31 236	31 236		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	139 997	139 997		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	2 432	2 432		
Autres impôts, taxes et assimilés	12 475	12 475		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	15 806	15 806		
Produits constatés d'avance	67 550	67 550		
TOTAL	549 900	549 900		

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 472	13 063
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	21 824	35 070
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 000	
TOTAL	52 296	48 133

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	3 500	66 474
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	257	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	3 757	66 474

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2024	31/12/2023
Produits :	- D'exploitation	67 550	82 000
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		67 550	82 000

Charges constatées d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2024	31/12/2023
Charges :	- D'exploitation	23 108	9 036
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		23 108	9 036

Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics						
Subventions d'exploitation		479 960	269 000		6 200	755 160
Subventions d'investissement			2 800			2 800
TOTAL		479 960	271 800		6 200	757 960

Commentaires : néant

Tableau des subventions d'investissement

Subventions d'investissement	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Montant nominal	26 500	2 800		29 300
Quotes-parts virées au résultat	-10 359		4 051	-14 410

Commentaires : néant

Variation des fonds propres art.431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	179 361			31 049	148 312
Excédent ou déficit de l'exercice	-31 049	31 049			-49 343
Situation nette	148 312	31 049		31 049	98 969
Dotations consommables					
Subventions d'investissement	16 141		2 800	4 051	14 890
Provisions réglementées					
TOTAL	164 453	31 049	2 800	35 100	113 859

Commentaires : néant

Honoraires des commissaires aux comptes

Type d'honoraires	Montant
Contrôle légal des comptes	8 650
Conseils et prestations de services	
TOTAL	8 650

Commentaires : néant